

## Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 à 18h

**Etaient présents :** M. BACCI Jean, Mme SANTACREU Anne Marie, MM.RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, Mmes GENIO Ghislaine, MAROTZKI Marie Hélène, MM. DELIGNY Franck, HERRIOU Jean-Pierre.

**Absents excusés :** Mmes GHESQUIER Corinne (pouvoir à M. Bacci Jean), GUTTIN Arlette (pouvoir à Mme Santacreu Anne Marie)

**Secrétaire de séance :** Mme SANTACREU Anne Marie

### **LE QUORUM EST ATTEINT**

Concernant le compte-rendu du Conseil précédent M. Genio demande une simple précision sur les travaux prévus : caniveau rue du Lavoir.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12 janvier 2017 à l'unanimité.

Le Conseil Municipal de ce jour est consacré à l'arrêt du P.L.U.

Monsieur le Maire donne lecture d'une note explicative de synthèse : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du Conseil municipal le 08 août 2014.

En séance du Conseil municipal des 12 novembre 2015 et 26 janvier 2016 se sont tenus les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce projet exprime la politique de développement urbain pour les 15 à 20 ans prochains :

1\* L'enjeu majeur du P.L.U. est la prise en compte des paysages qu'il convient de protéger de l'urbanisation ;

2\* Garantir le respect des caractéristiques paysagères, architecturales et patrimoniales de Moissac-Bellevue tout en assurant la préservation de la biodiversité locale ;

3\* Le P.L.U. permet d'affirmer l'ambition économique liée au terroir et au cadre de vie de Moissac-Bellevue ;

4\* Le P.L.U. redessine l'enveloppe urbaine constructible.

### **A Délibérations**

#### **1) Elaboration du PLU : bilan de la concertation publique.**

Monsieur le Maire donne lecture du texte de cette délibération qui reprend les différentes étapes de l'élaboration du P.L.U. qui s'est faite à l'initiative et sous la responsabilité de la commune à laquelle a participé la commission urbanisme assistée par le cabinet d'études BEGEAT.

Chaque étape de travail a été validée par cette commission et présentée à la population lors de réunions publiques et de concertations.

Des réunions de travail s'étant également tenues régulièrement avec les Personnes Publiques Associées.

Un « livre blanc » était ouvert en mairie recevant les observations du public tout au cours de la procédure.

Aucune association agréée n'a demandé à être consultée durant ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle toutes les dates « clé » de ces travaux et réunions.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

#### **2) Arrêt du Projet de Plan Local D'Urbanisme.**

Monsieur le Maire donne lecture du texte de la délibération : celui-ci rappelant les dates des délibérations, des réunions de travail, des réunions publiques.

Sont également rappelées les objectifs et les contenus des séances de travail et des réunions de concertation.

La liste des différentes étapes à venir est énumérée et expliquée.

La liste des Personnes Publiques Associées auxquelles les documents du P.L.U. seront transmis est énumérée.

Conformément à l'article L.133-6 du code de l'urbanisme le dossier du P.L.U. tel qu'arrêté en Conseil municipal sera consultable en mairie (dès retour de la préfecture de cette délibération).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

### **B Questions diverses :**

\*Question portant sur le nombre et le nom des communes de la CCLGV qui ont ou n'ont pas encore de P.L.U. : à notre connaissance, Aups Artignosc et Villecroze ont un P.L.U.

P.L.U. en cours : les autres communes.

\*Question sur le devenir d'une propriété privée en zone urbaine : pas de conséquence néfaste due au P.L.U.

\*Il a été demandé de bien préciser les conditions d'accès pour consultation des documents du P.L.U. : ils seront consultables en mairie tels qu'ils ont été arrêtés ce jour par délibération, mais seulement dès leur retour de la préfecture.